



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer

Mont de Marsan, le 24 JUIN 2015

Service Aménagement et Habitat

Bureau de l'Aménagement de l'Espace

Affaire suivie par : Mme Bernadette CASTETS
Tél : 05 58 51 32 46
Mél : bernadette.castets@landes.gouv.fr

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'établissement des Schémas de COhérence Territoriale, la loi impose au Préfet de porter à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents, conformément aux articles L581-14-1 du code de l'environnement et de l'article L. 121-2 du code de l'urbanisme, le cadre législatif et réglementaire à respecter, ainsi que les projets des collectivités territoriales et de l'Etat en cours d'élaboration ou existants et, à titre d'information, l'ensemble des études techniques nécessaires à l'exercice de leur compétence en matière d'urbanisme dont il dispose.

Le porter à connaissance du SCOT de la Communauté de Communes Côte Landes Nature est désormais consultable sur le site internet des services de l'Etat du département des Landes (<http://www.landes.gouv.fr>, rubrique « Politiques publiques > Aménagement du territoire > Urbanisme > Porter à connaissance de l'Etat des documents d'urbanisme » ou directement à l'adresse :

<http://www.landes.gouv.fr/porter-a-connaissance-de-l-etat-r458.html>

Ce document vient compléter le « porter à connaissance » élaboré à l'échelle de la communauté de communes Côte Landes Nature.

Les éléments transmis par les services de l'Etat doivent être tenus à la disposition du public et peuvent être, en tout ou partie, annexés au dossier d'enquête publique.

Mes services et plus particulièrement ceux de la DDTM, restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Gérard NAPIAS
Président de la Communauté de
Communes Côte Landes Nature
364 Avenue Jean Noël Serret
BP 25
40260 CASTETS

Le Secrétaire Général chargé de
l'Administration de l'Etat dans le
Département,

Jean SALOMON